



Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du Mardi 27 mai 2025

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

21 mai 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 11

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Bernard FLOCH

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle 10-11 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère Morlaix sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Bernadette AUFFRET.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUVOIR :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU a donné pouvoir pour la représenter à Jean-Paul VERMOT

ABSENTS :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Guy PENNEC.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Aline CHEVAUCHER.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 27 mai 2025

OBJET	SAGE : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LANCER UNE CONSULTATION POUR ELABORER LE VOLET HYDROLOGIE D'UNE ETUDE HYDROLOGIE- MILIEUX -USAGE – CLIMAT (HMUC)
ACTE	CS-2025-03-N19
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-1 et suivants relatifs aux groupements de commandes,

Vu le besoin d'élaborer une étude HMUC (Hydrologie – Milieux – Usages – Climat) sur un territoire partagé entre plusieurs collectivités,

Considérant la nécessité de mutualiser les moyens, les compétences et les financements pour lancer une consultation commune relative à l'élaboration du volet Hydrologie de cette étude,

Considérant l'intérêt pour le PETR pays de Morlaix de participer à un groupement de commande avec d'autres établissements concernés,

Considérant qu'une convention constitutive du groupement de commande doit être établie pour fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement,

Considérant que le Syndicat Mixte de l'Horn assurera le rôle de coordonnateur du groupement, notamment pour la passation de la consultation et le suivi du marché,

Vu Le budget prévisionnel de l'étude pour le volet HYDROLOGIE :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montants	Nature des recettes	Montants
Etude	150 000 €	Agence de l'Eau	105 000 €
Dont Pays de Morlaix	50 000 €	EPTB du Syndicat de l'Elorn	15 000 €
Dont SM ELORN	50 000 €	Syndicat du Bas-Léon	15 000 €
Dont SM du Bas Léon	50 000 €	Autofinancement (Pays de Morlaix)	15 000 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles	150 000 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	150 000 €

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance du dossier ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité,

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commande en vue du lancement d'une consultation pour l'élaboration du volet Hydrologie de l'étude HMUC.

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande tel que défini dans ladite convention.
- **AUTORISE** le versement par le PETR pays de Morlaix de sa quote-part financière conformément aux modalités prévues dans la convention constitutive et au budget prévisionnel de l'étude.
- **AUTORISE** le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** le Président à modifier le plan de financement en cas de changement le nécessitant.
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation de prestations d'études Hydrologie/Milieu/Usages/Climat sur les territoires des SAGE de l'Elorn, du Bas Léon et de Léon Trégor ainsi que tout document afférent à cette procédure.

Présents	10
Pouvoir	01
Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 27 mai 2025

Le Président

HENRI BILLON

